GECAM

@legecam
www.legecam.cm

SÉMINAIRE DE FORMATION

Maîtriser le nouvel Impôt Général Synthétique (IGS) : Enjeux, modalités d'application et obligations déclaratives au regard de la création des Centres de Fiscalité Locale et des Particuliers (CFLP).

Jeudi 08 mai 2025 | **14h30 - 17h00** | **Siège du GECAM, BONANJO**

Frais de participation : 25.000 TTC/Pers

OBJECTIFS :

Cette formation a pour finalité de permettre aux Entreprises :

- De comprendre les fondements, la portée et les objectifs de la réforme introduisant l'IGS dans le dispositif fiscal national ;
- D'identifier les catégories de contribuables concernés et d'en appréhender les critères d'assujettissement ;
- De maîtriser les modalités de calcul, de déclaration et de paiement de l'IGS, y compris les spécificités liées à la télédéclaration ;
- De s'approprier les nouvelles attributions des CFLP, en tant qu'interlocuteurs privilégiés des contribuables relevant du champ de l'IGS ;
- D'anticiper les risques de non-conformité, en intégrant les nouvelles obligations déclaratives dans la gestion fiscale quotidienne.

CONTENU DE LA FORMATION :

- **Introduction et contexte de la réforme fiscale**
  - Objectifs et enjeux de l'introduction de l'IGS ;
  - Identification des contribuables assujettis à l'IGS ;
  - Des CDI aux CFLP : Qu'est-ce qui change ?
- **Modalités de calcul et de liquidation de l'IGS**
  - Catégorisation des contribuables à l'IGS ;
  - Montants applicables selon les catégories de contribuables ;
  - Cas pratiques de calcul de l'IGS ;
  - Comparaison avec les régimes antérieurs (Impôt libératoire et régime simplifié) ;
  - Incidence de l'assujettissement à l'IGS sur le paiement des autres impôts et taxes (notamment Impôt sur les sociétés, IRPP, TVA, patente) ;
  - Dispositions transitoires et calendrier d'application.
- **Obligations déclaratives et procédures de paiement**
  - La déclaration de l'IGS : Contenu, échéance, canaux ;
  - Pénalités et sanctions applicables aux défaillances de déclaration ;
  - Rôle des CFLP dans la déclaration de l'IGS ;
  - Cas pratique de télédéclaration de l'IGS.

RESULTATS ATTENDUS :

A l'issu de la formation, les participants seront capables notamment de :

- Maitriser les modalités de détermination et de télédéclaration de l'IGS ;
- Identifier les changements par rapports aux obligations de déclaration et de paiement préexistantes ;
- Accompagner efficacement les contribuables dans leurs démarches auprès des CFLP (pour les Centres de Gestions Agréés et Conseils Fiscaux) ;
- Eviter les risques de redressements afférents aux défaillances de déclaration et/ou paiement de l'IGS.

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES :

1. Méthode interactive ;
2. Exposé pratique ;
3. Questions/réponses et débats sur des cas concrets ;
4. Partage d'expériences.

Pour tous renseignements et informations complémentaires, contactez nous :

Tél. : 691 453 836 | E-mail : fessama@legecam.cm